

Zeitschrift:	Défis / proJURA
Herausgeber:	proJURA
Band:	3 (2005)
Heft:	9: Transports et mobilité urbaine
Artikel:	Transports urbains : Delémont : laboratoires et vitrine des transports publics de l'agglomération jurassienne
Autor:	Jaquier, Hubert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824080

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Transports urbains

Delémont

Le changement d'horaire de décembre dernier, lié à l'introduction de Rail 2000, a nécessité une refonte complète de l'offre des transports publics régionaux et des Transports Urbains Delémontains (TUD) en particulier.



Carte d'identité des TUD en bref...



- un prestataire de service: Car postal
- 3 lignes urbaines:
 - 1 «Hôpital»,
 - 2 «Cras des Fourches»,
 - 3 «Communance»
- dont 1 navette «Gare – Vieille Ville – Hôpital» offrant 44 courses par jour de manière ininterrompue
- une desserte de tous les trains et de tous les bus aux heures «de pointe»
- 1 Publicar urbain aux heures «creuses», ainsi que le samedi et le dimanche
- 6 lignes régionales desservant les axes principaux de la ville
- 155'000 voyageurs sur les lignes urbaines et Publicar en 2004
- 172'000 frs de recettes et 675'000 frs de charges l'année dernière
- des tarifs attractifs
- la reconnaissance de l'Abonnement général et de l'abonnement demi-tarif CFF
- un membre de la Communauté tarifaire jurassienne
 - Abonnement Vagabond

laboratoires et vitrine des transports publics de l'agglomération jurassienne

Par Hubert Jaquier

Urbaniste communal. Dipl. MPA



Les contraintes liées à la perte du statut de nœud ferroviaire de la Gare CFF de Delémont ont ainsi été mises à profit pour améliorer la qualité des prestations et les synergies entre les différents modes de transports publics de la région. Dans ce contexte, la ville de Delémont est souvent citée comme laboratoire et vitrine des solutions novatrices qui peuvent être proposées pour relever les défis posés aux petites et moyennes agglomérations en matière de transports publics.

Introduction du premier Publicar urbain de Suisse en 2000

Conçus à l'origine autour de trois lignes simples, les TUD ont vécu d'importants changements ces dernières années. En 2000, le premier Publicar urbain de Suisse (courses sur appel avec prise en charge au domicile du client) a ainsi été mis en place afin de résoudre les problèmes liés à la faible utilisation des courses et à leur manque de rentabilité aux heures dites «creuses». Ce système, fort apprécié, a connu un succès important et a nécessité, en 2002, l'introduction d'un deuxième véhicule.

Mise en place de la navette «Gare – Vieille Ville – Hôpital» en décembre dernier

L'augmentation régulière du nombre de voyageurs transportés par Publicar, en particulier entre les deux pôles de la ville (Gare / Vieille Ville) a conduit à la mise en place d'un service différent, permanent et régulier: l'engouement manifesté pour les courses «sur appel» a ainsi permis de remettre à l'horaire des courses fixes qui, autrefois, ne présentaient pas un niveau de rentabilité suffisant.

Le tracé de la nouvelle navette «Gare – Vieille Ville – Hôpital», mise en place le 12 décembre 2004, a été défini en visant la recherche d'un maximum de synergies avec les autres modes de transport en place (lignes régionales, Publicar et autres courses urbaines) compte tenu des différents besoins exprimés par l'ensemble des usagers potentiels (habitants, écoliers, clients des commerces, pendulaires, visiteurs, employés de l'Hôpital, etc.).

La navette fonctionne ainsi, du lundi au vendredi, de 5 h 20 à 20 h 00, et le samedi, de 9 h 20 à 16 h 30, sans interruption, avec une course toutes les 20 minutes, dont les départs sont idéalement calqués sur les horaires des bus et des trains régionaux et nationaux (minutes 02 / 22 / 42). La ligne no 1 offre, dans ce sens, une desserte optimale, rapide et efficace, entre les deux pôles principaux de la ville et l'Hôpital.

Bilan et perspectives... sous l'angle de la politique des agglomérations

Grâce à l'excellente collaboration mise en place avec le Canton du Jura, Delémont dispose également d'une desserte régionale très étendue, liée aux nombreux arrêts qui jalonnent les itinéraires des bus couvrant le périmètre de l'agglomération. La combinaison de ces différents modes de transport, qui sont parfaitement complémentaires, vise un objectif essentiel: assurer un développement cohérent et harmonieux de l'urbanisation et des transports.

Les transports publics constituent en effet un élément fondamental du développement urbain, aux niveaux économique, social et écologique. Dans ce contexte, les TUD représentent un bon exemple d'une politique de développement durable cohérente appliquée en parfaite adéquation avec la politique des agglomérations de la Confédération.